



Bruxelles, le 28 mai 2018
(OR. es)

9238/02
DCL 1

VISA 80
COMIX 355

DÉCLASSIFICATION

du document: ST 9238/02 RESTREINT UE

en date du: 24 mai 2002

Nouveau statut: Public

Objet: Proposition de la présidence visant à élaborer et à mettre en œuvre un processus de notification des décisions sur les demandes de visa soumises à consultation préalable

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

RESTREINT UE



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 24 mai 2002 (03.06)
(OR. es)

9238/02

RESTREINT UE

VISA 80
COMIX 355

NOTE

de la : Présidence
au : Groupe "Visas/Questions VISION"

Objet: **Proposition de la présidence visant à élaborer et à mettre en œuvre un processus de notification des décisions sur les demandes de visa soumises à consultation préalable**

Suite à la demande du Groupe "Visas", il semble utile que le réseau VISION soit utilisé pour la notification des décisions sur les demandes de visa soumises à consultation préalable.

Il serait dès lors nécessaire d'adopter un nouveau formulaire, que nous pourrions appeler formulaire **R**.

Formulaire R. Notification des décisions sur les demandes de visa

Ce formulaire serait identique aux formulaires **A** et **F**; on y ajouterait une nouvelle rubrique (rubrique n° 033), qui serait obligatoire et comporterait les caractéristiques suivantes:

RESTREINT UE

N°	RUBRIQUES	O/F*	FORMAT	OBSERVATIONS (exemples)
033	Décision sur la demande de visa	O	Code (1)	1. Délivré 2. Refusé 3. Supprimé ou annulé

Si l'option retenue pour cette rubrique est 1 (délivré), la rubrique n° 026 comportera les caractéristiques du visa émis.

Le champ "Objet" contient la référence de la rubrique 001 suivie de la lettre R.

DECLASSIFIED